

## Communiqué de presse du 12 septembre 2025

### **Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 : aberration environnementale, déni démocratique, gabegie financière et opacité – nous saisissons la justice pour que les citoyen-nes puissent enfin s'exprimer**

Depuis le début du projet, nous, habitant-es, concerné-es au premier plan par des jeux qui engageront nos finances publiques et bouleverseront nos territoires de montagne déjà fragilisés, n'avons jamais eu la possibilité de participer aux décisions.

**C'est une violation de nos droits démocratiques et constitutionnels.**

**Nous, Collectif Citoyen JOP 2030, accompagné d'élu-es régionaux, de parlementaires et d'organisations de la société civile, saisissons le 15 septembre 2025 les tribunaux administratifs de Paris, Lyon et Marseille pour défendre le droit des citoyens à l'information et à la participation, et obtenir l'organisation d'un véritable débat public.**

### **Pourquoi nous agissons ?**

Parce que le projet des JOP 2030 aura de forts impacts environnementaux, notamment sur la ressource en eau et les écosystèmes montagnards fragiles et encore fragilisés par le réchauffement climatique, en contradiction avec les ambitions de l'accord de Paris.

Ce projet remet à demain la nécessaire programmation de l'avenir de nos territoires, il accroît la vulnérabilité de l'économie montagnarde face au réchauffement climatique en accentuant notre dépendance au tourisme lié à la neige, en contradiction avec les préconisations des chambres régionales des comptes pour les régions AURA et PACA.

Alors qu'on coupe dans nos services publics, c'est une nouvelle gabegie financière évaluée à plus de **2,5 milliards € d'argent public** pour l'intégralité des jeux qu'on nous impose sans pouvoir en débattre. Ces sommes colossales risquent en outre de ne pas profiter aux habitant-es des territoires de montagne, ni aux populations qui en ont réellement besoin et alors qu'elles pourraient soutenir une véritable transition pour nos montagnes.

Nous nous inquiétons de l'opacité constitutive de ce projet et la mainmise du Comité International Olympique sur le contrat olympique lui conférant un caractère léonin laissant planer de très sérieux doutes sur la légalité de celui-ci.

Enfin ces jeux sont organisés dans le plus grand déni démocratique : malgré nos pétitions et démarches, aucune consultation du public n'a été organisée, en violation de la Charte de l'environnement et de la Convention d'Aarhus ratifiée par la France.

### **Ce que nous demandons aux juges : ordonner un débat public pour que les citoyen-nes, concerné-es en premier plan puissent s'exprimer.**

Nous demandons aux juges d'ordonner dans un très bref délai aux organisateurs – l'État, les Régions AURA et PACA, le CNOSF, le COJOP et la SOLIDEO 2030 – de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) afin qu'un débat public soit enfin organisé, comme l'exige la loi et nos engagements internationaux.

Un débat public contradictoire doit être organisé, les citoyen-nes ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. Nous demandons le respect de la démocratie environnementale.

**Une conférence de presse sur cette procédure inédite sera donnée le mardi 16 septembre 2025 à 13h, 3<sup>ème</sup> bureau au sein de l'Assemblée nationale en préambule à l'audition publique des membres du Collectif Citoyen JOP 2030**